

# Arrêté modifiant l'arrêté ministériel du 30 août 2010 relatif à la rubrique 1414-3 et l'arrêté ministériel du 7 janvier 2003 relatif aux rubriques 1413 et 4718

---

## Projet Version du 19/04/2019

par : DUFFAU Philippe pduffau@auchan.fr  
02/05/2019 16:55

Je vous propose de compléter le point 17 comme suit pour une meilleure compréhension :

17. Les dispositions du dernier alinéa du point 2.12.3 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Pour les installations autres que celles distribuant du GNL, le volume en gaz inflammable liquéfié délivré par opération par les appareils de distribution en libre-service sans surveillance est limité à 120 litres **équivalents** de gaz inflammable liquéfié.

---

## Rubriques 1413 et 1414

par : ZADRO patricia.zadro@tisseo.fr  
21/05/2019 11:36

Bonjour,

A la lecture de l'introduction aux propositions de modifications des arrêtés des rubriques 1413 et 1414, ne serait-il pas plus lisible d'indiquer dans le titre de ces rubriques GNC pour la rubrique 1413 et GNL pour la rubrique 1414.

Je vous remercie.

---

## Arrêté 7 janvier 2003

par : ZADRO patricia.zadro@tisseo.fr  
21/05/2019 19:06

A. Article 2 - 5ème alinéa relatif à la distribution du superéthanol reste-t-il en vigueur ?

B. Au point 4.2, 4ème alinéa, on parle pour chaque ilot de distribution d'un extincteur homologué 233 B .... La classe B est pour des feux liquides hydrocarbures, qu'en est-il pour un

ilot qui ne fait que de la distribution de GNC?

C. Au point 4.11 et à votre point 29, est-ce bien GNL ou plutôt GNC?

D. Au point 6.1, les points b), c) et d) sont-ils à conserver car il parle de l'essence et du superéthanol.

E. Au point 9 Remise en état en fin d'exploitation, on parle toujours des canalisations et réservoirs de liquides inflammables alors que ces éléments ont été supprimés dans l'ensemble de l'annexe I.